

COMMUNIQUE

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) mettra en circulation à **partir du 1^{er} novembre 2011**, un nouvel imprimé qui sera utilisé pour l'établissement des autorisations d'exploitation et de fourniture de services ainsi que les certificats d'agrément des équipements de télécommunications. La première phase concernera les demandes introduites pour les nouveaux dossiers ainsi que le renouvellement des dossiers arrivant à échéance à court terme. Ensuite, un programme de renouvellement progressif des autorisations déjà délivrées sera lancé à compter du 1^{er} décembre 2011 et sera porté à la connaissance des utilisateurs par courrier personnalisé.

Aussi, convient-il de préciser que le type de papier utilisé est un papier sécurisé rendant vaine toute tentative d'imitation. Ces imprimés étant numérotés, ce qui facilitera grandement toute recherche en cas de contrôle a posteriori.